

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

UFI: VSXV-91Y8-V00K-8R5P

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Société: | AnalytiChem GmbH | |
| Rue: | Stempelstraße 6 | |
| Lieu: | D-47167 Duisburg | |
| Téléphone: | 0203/5194-0 | Téléfax: 0203/5194-290 |
| e-mail: | info@analytichem.de | |
| Interlocuteur: | Abteilung Produktsicherheit | Téléphone: 0203/5194-107/117 |
| e-mail: | produktsicherheit@analytichem.de | |
| Internet: | www.analytichem.de | |
| Service responsable: | Abteilung Produktsicherheit | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

Information supplémentaire

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302
Skin Sens. 1; H317
Muta. 2; H341
Carc. 1B; H350

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

formaldéhyde
méthanol

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

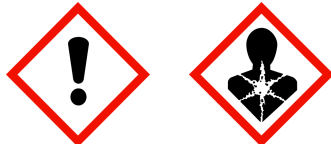
Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 2 de 14

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H350 Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|---------|---|--------------|------------------|-----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 50-00-0 | formaldéhyde | | | 1 - < 5 % |
| | 200-001-8 | 605-001-00-5 | 01-2119488953-20 | |
| | Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1; H350 H341 H331 H311 H301 H314 H317 | | | |
| 67-56-1 | méthanol | | | 1 - < 5 % |
| | 200-659-6 | 603-001-00-X | 01-2119433307-44 | |
| | Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|---------|-----------|---|-----------|
| | | | |
| 50-00-0 | 200-001-8 | formaldéhyde | 1 - < 5 % |
| | | par inhalation: CL50 = < 463 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 460 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 25 Skin Sens. 1; H317: >= 0,2 - 100 STOT SE 3; H335: >= 5 - 100 | |
| 67-56-1 | 200-659-6 | méthanol | 1 - < 5 % |
| | | par inhalation: CL50 = 128,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 300 mg/kg; par voie orale: DL50 = 6000 mg/kg STOT SE 1; H370: >= 10 - 100 STOT SE 2; H371: >= 3 - < 10 | |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 3 de 14

Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant
Réactions allergiques

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux
En cas d'incendie, risque de dégagement de:
Oxydes d'azote (NOx)
Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 4 de 14

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Assurer une aération suffisante.
- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Evacuer les personnes en lieu sûr.
- Procédures d'urgence
- Consulter un spécialiste
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Pour les secouristes

- Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

- Colmater les bouches de canalisations.
- Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
- Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage

- Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

- Assurer une aération suffisante.
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

- Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.
- Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).
- Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
- Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

- Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire

- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

FormaldéhydLösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 5 de 14

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conseils pour le stockage en commun

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|---------|----------------------------------|------|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 50-00-0 | Formaldéhyde (aldéhyde formique) | 0,3 | 0,37 | | VME (8 h) | |
| | | 0,6 | 0,74 | | VLE (15 min) | |
| 67-56-1 | Méthanol | 200 | 260 | | VME (8 h) | |
| | | 1000 | 1300 | | VLE (15 min) | |

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| N° CAS | Désignation | Paramètres | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement |
|---------|-----------------------------|------------|---------------|--------|-----------------------|
| 67-56-1 | Méthanol; Alcool méthylique | Méthanol | 15 mg/l | Urine | en fin de poste |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 6 de 14

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | | | |
|---------------------------------|--------------|-------------------|------------|-------------------------|
| DNEL type | | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
| 50-00-0 | formaldéhyde | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systemique | 9 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | local | 0,375 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systemique | 240 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par inhalation | systemique | 3,2 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par inhalation | local | 0,1 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | dermique | systemique | 102 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par voie orale | systemique | 4,1 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, aigu | | par inhalation | local | 0,75 mg/m ³ |
| 67-56-1 | méthanol | | | |
| Consommateur DNEL, aigu | | par inhalation | systemique | 50 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systemique | 260 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, aigu | | par inhalation | systemique | 260 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | local | 260 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, aigu | | par inhalation | local | 260 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systemique | 40 mg/kg p.c./jour |
| Salarié DNEL, aigu | | dermique | systemique | 40 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par inhalation | systemique | 50 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par inhalation | local | 50 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, aigu | | par inhalation | local | 50 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | dermique | systemique | 8 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, aigu | | dermique | systemique | 8 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par voie orale | systemique | 8 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, aigu | | par voie orale | systemique | 8 mg/kg p.c./jour |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 7 de 14

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|---|--------------|-----------|
| Milieu environnemental | | |
| 50-00-0 | formaldéhyde | |
| Eau douce | | 0,44 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 4,44 mg/l |
| Eau de mer | | 0,44 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 2,3 mg/kg |
| Sédiment marin | | 2,3 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 0,19 mg/l |
| Sol | | 0,2 mg/kg |
| 67-56-1 | méthanol | |
| Eau douce | | 20,8 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 1540 mg/l |
| Eau de mer | | 2,08 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 77 mg/kg |
| Sédiment marin | | 7,7 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 100 mg/l |
| Sol | | 100 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Écran de protection du visage

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 897 Butoject®

Matériel recommandé: Caoutchouc butyle 0,3 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 720 Camapren®

Matériel recommandé: CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) 0,65 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 240 min

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 8 de 14

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité
L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | incolore |
| Odeur: | caractéristique |
| Seuil olfactif: | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation: | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité | |
| solide/liquide: | Aucune donnée disponible |
| gaz: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Limite supérieure d'explosivité: | Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair: | Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation: | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition: | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur: | Aucune donnée disponible |
| Viscosité cinématique: | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité: | Soluble dans: Eau |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| Aucune donnée disponible | |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur: | Aucune donnée disponible |
| Densité: | 1,009 g/cm ³ |
| Densité apparente: | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative: | Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

| | |
|--------------------------------------|----------------------------|
| Dangers d'explosion | |
| Risque d'un coup de poussière. | |
| Combustion entretenue: | Combustion auto-entretenue |
| Température d'inflammation spontanée | |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 9 de 14

solide:

Aucune donnée disponible

gaz:

Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en corps solides:

Aucune donnée disponible

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Lumière

Contient comme stabilisant(s): Méthanol

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Lumière

10.5. Matières incompatibles

Métaux

Acier

Cuivre

10.6. Produits de décomposition dangereux

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1677,9 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 10 de 14

| N° CAS | Substance | | | | | |
|---------|-------------------------------------|---------------|----------|--------|--|--|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode | |
| 50-00-0 | formaldéhyde | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 460 | Rat | Kefo J Med 24: 19-37 (1975) | OECD Guideline 401 |
| | cutanée | ATE mg/kg | 300 | | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 mg/l | < 463 | Rat | Study report (2015) | OECD Guideline 403 |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE | 0,5 mg/l | | | |
| 67-56-1 | méthanol | | | | | |
| | orale | DL50 mg/kg | 6000 | Singe | Amer J Ophthalmol 40: 76-83 (cited in DG) | Determination of the acute toxicity of t |
| | cutanée | ATE mg/kg | 300 | | | |
| | inhalation (4 h) vapeur | CL50 mg/l | 128,2 | Rat | Study report (1980) | Study performed according to internal co |
| | inhalation poussières/brouillard | ATE | 0,5 mg/l | | | |

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (formaldéhyde)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (formaldéhyde)

Peut provoquer le cancer. (formaldéhyde)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions du foie et des reins

coeur

yeux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Irritant

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 11 de 14

Réactions allergiques

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

| N° CAS | Substance | | | | | | |
|---------|-----------------------------------|---------------|--------------|--------|------------------------------------|---|--|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode | |
| 50-00-0 | formaldéhyde | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 27,57 | 96 h | Ictalurus punctatus | Prog.Fish-Cult. 20(1):8-15 (1958) | acute toxicity test; "static bioassay" |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | 3,48 | 72 h | Desmodesmus subspicatus | Ecotoxicol Environ Safety 54: 346-354 (2) | OECD Guideline 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 | 5,8 mg/l | 48 h | Daphnia pulex | Water, Air and Soil Pollution 97, 315-32 | OECD Guideline 202 |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC mg/l | >= 48 | 28 d | Oryzias latipes | NTIS (ed.) Compendium of the FY1988 and | OECD Guideline 215 |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC mg/l | >= 6,4 | 21 d | Daphnia magna | Study report (2008) | OECD Guideline 211 |
| | Toxicité bactérielle aiguë | (CE50 | 19 mg/l) | 3 h | Boue activée | Chemosphere 14, 1239-1251 (1985) | OECD Guideline 209 |
| 67-56-1 | méthanol | | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 mg/l | 15400 | 96 h | Lepomis macrochirus | Bulletin of Environmental Contamination | other: EPA-660/3-75-00 9, 1975 |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r mg/l | ca. 22000 | 96 h | Pseudokirchneriella subcapitata | Ecotoxicology and Environmental Safety 7 | OECD Guideline 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l | > 10000 | 48 h | Daphnia magna | Water Research 23(4): 495-499 (1989) | other: DIN 38412 Teil 11 |
| | Toxicité pour les poissons | NOEC mg/l | 446,7 | 28 d | Pimephales promelas | SAR and QSAR in Environmental Research, | Calculation performed with ECOSAR |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC | 208 mg/l | 21 d | Daphnia magna | OECD QSAR Toolbox Report (2013) | Toxicity of the target chemical is predi |

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|---------|--------------|---------|
| 50-00-0 | formaldéhyde | 0,35 |
| 67-56-1 | méthanol | -0,77 |

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 12 de 14

FBC

| N° CAS | Substance | FBC | Espèce | Source |
|---------|--------------|-----|--|----------------------|
| 50-00-0 | formaldéhyde | < 1 | Paralichthys olivaceus and Sebastes schlegeli | Aquaculture 194, 253 |
| 67-56-1 | méthanol | 1 | Cyprinus carpio | Comparative Biochemi |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 13 de 14

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40, Inscription 69, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,8,9,11,15.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Formaldehydlösung 4,5% gepuffert

Date de révision: 09.01.2023

Code du produit: 21289

Page 14 de 14

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|--------------------|-----------------------------|
| Acute Tox. 4; H302 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1; H317 | Méthode de calcul |
| Muta. 2; H341 | Méthode de calcul |
| Carc. 1B; H350 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|---|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H311 | Toxique par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H350 | Peut provoquer le cancer. |
| H370 | Risque avéré d'effets graves pour les organes. |

Information supplémentaire

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)